

Absents et excusés : Claudy BILLOUEZ, Julien BAUWENS et Fabien VERSCHEURE

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Informations

- a) Approbation par la Tutelle du règlement-taxé directe de répartition sur les carrières et sablières voté par le Conseil communal - exercice 2024

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé le 30 avril 2024 le règlement-taxé directe de répartition sur les carrières et sablières voté par le Conseil communal en séance du 21 mars 2024.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

- b) Le Président interrompt la séance et cède la parole à Monsieur Vincent VANOVERBEKE, Operations Manager Aggregates South-West auprès de Heidelberg Materials Benelux, accompagné de Monsieur Steve DENIS, en charge des demandes des autorisations et permis. Monsieur VAN OVERBEKE précise qu'il lui a été demandé de présenter l'évolution de l'exploitation des carrières en rive droite de l'Escaut. Il précise que le Groupe Heidelberg a décidé de dénommer ses différents métiers comme suit : Heidelberg Materials Ciment pour la production (en lieu et place de CBR), Heidelberg Materials Granulats pour l'extraction (en lieu et place de SAGREX) et Heidelberg Materials Béton (en lieu et place d'INTERBETON). Les carrières en activité sur Antoing sont les suivantes : depuis le rachat de Cimescaut en 2014 par CBR, la carrière Heidelberg Materials Antoing ; depuis le rachat de Lemay en 1998, la carrière Heidelberg Materials Vaulx ; le concurrent et voisin est la carrière du Milieu, propriété de Holcim et exploitée par la Société des Carrières du Tournaisis (SCT). Holcim et CCB ont un accord de partenariat pour l'exploitation de la carrière depuis que CCB Gaurain a épuisé ses gisements et c'est la SCT qui en est l'exploitant. Depuis peu, une nouvelle carrière s'est ouverte en rive gauche de l'Escaut. Elle appartient à Holcim (65 %) et Heidelberg Materials (35 %). Les dernières réserves de la région se situent à Barry. La carrière Heidelberg Materials d'Antoing est exploitée à raison de 3,4 millions de tonnes par an pour la production de granulats et de ciment. A Heidelberg Matrials Vaulx, la production est d'environ 1,5 millions de tonnes par an uniquement pour le granulat. Avant 2016, les réserves de gisement sur Antoing rive droite étaient estimées à 425 millions de tonnes. Elles couvraient les besoins jusque 2100. En rive gauche, la nouvelle carrière a des réserves de 70 millions de tonnes de pierre à granulats qui seront réparties à 50/50 entre les deux propriétaires et 260 millions de tonnes de pierre à ciment (70 % pour Holcim et 30 % pour Heidelberg). Jusqu'à environ 2040, seules des pierres à granulats seront exploitées. Au-delà, ce seront les pierres à ciment qui seront exploitées pour alimenter Holcim jusque 2070 et Heidelberg ensuite. En 2016, Heidelberg avait fait l'acquisition d'un autre grand groupe mondial du secteur à savoir Italcementi, propriétaire de CCB. Cette acquisition donnant une position monopolistique à Heildelberg, l'Union Européenne lui a imposé de revendre une partie de ses actifs cimentiers. Pour cette vente, le choix s'est porté sur la CCB. Mais celle-ci n'ayant plus beaucoup de réserves de gisement, l'Union Européenne a imposé aussi la cession d'une partie des réserves de gisement soit 200 millions de tonnes de réserves dans la zone rive droite. Dans le deal, Heidelberg est sensé récupérer ces 200 millions de tonne dans la future carrière de Barry qui appartient à CCB. En 2022, une étude

a été faite pour calculer la pente du talus de terres de découverte situé en face de la sucrerie afin qu'il soit le plus stable possible. Cela a eu pour effet d'augmenter la zone de réserves à céder à la CCB pour respecter les impositions européennes. La SCT exploitera ces réserves jusqu'en 2047 avant d'utiliser celles de Barry. À ce jour, pour Heidelberg, il reste 62 millions de tonnes de pierres à ciment et 140 millions de tonnes de pierres à granulats plus d'autres ressources, à savoir des pierres dont la qualité est bonne mais non exploitable par manque de permis ou situées dans un endroit qui n'est pas encore accessible. La carrière de Barry sera exploitée à plein régime en 2038 et Heidelberg pourra être alimentée en pierres à ciment depuis celle-ci en 2058. Le Groupe Heidelberg doit donc réussir à combler ses besoins avec ses propres réserves jusqu'en 2058. Si les réserves permettaient de tenir 40 ans, il n'en est malheureusement rien car il s'agit de réserves brutes c'est-à-dire pas nécessairement accessibles de suite. Outre les pierres à granulats, il y a des pierres pauvres et des pierres riches dont le mélange est indispensable pour pouvoir obtenir du ciment. Les réalités d'exploitation font qu'il ne reste plus que 5 ans de réserve effective. En faisant un maximum, les équipes techniques ont pu trouver le moyen de tenir jusqu'en 2047 ; Cela veut dire qu'Heidelberg a besoin de réserves supplémentaires pour tenir jusqu'en 2058 sans interruption d'activités et celles-ci se situent dans la zone dite du Trou Billemont. Pour cela, une demande de modification du plan de secteur a été introduite dès 2007. L'élément bloquant dans ce dossier est la présence du tumulus romain, site archéologique classé. La Région Wallonne refuse, à ce jour, le principe de déplacer ce site classé. En août 2023, Heidelberg a obtenu le permis pour pouvoir stocker des stériles de découverte le long de la Nationale 500. La demande de modification du plan de secteur a été modifiée en enlevant la zone comprenant le tumulus et le dossier semble désormais avancer. La zone de stockage accueillera, à terme, 2.600.000 m³ de stériles sur environ 12 hectares et une hauteur maximale d'environ 40 mètres. Cette butte sera accessible au public avec un parking au pied et un belvédère qui permettra une vue sur la carrière en activité. 500.000 € sont prévus pour les plantations. À noter que les différents intervenants en rive droite se sont concertés pour exploiter les murs situés entre leurs carrières respectives. À l'issue de l'exploitation, on aura un immense plan d'eau de 360 hectares. En 1998, une convention a été signée avec la SWDE pour valoriser les eaux d'exhaure à raison d'environ 5 millions de m³ par an sur Antoing et 800.000 m³ sur Vaulx. Cela correspond à la consommation d'environ 170.000 habitants.

Le Président remercie Monsieur VANOVERBEKE pour cet exposé très clair sur la situation du bassin carrier en rive droite. Il ajoute que la société HOLCIM viendra faire une présentation de la situation en rive gauche au Conseil du mois d'août.

Monsieur VINCENT remercie Monsieur VANOVERBEKE pour ses explications. L'industrie calcaire est souvent abordée autour de la table du Conseil Communal. Il rappelle que, lors de la délivrance de permis début des années 2000, on parlait d'un siècle de réserves en rive droite mais cela ne semble plus être le cas, bien au contraire. Monsieur VINCENT ajoute que le tumulus n'a aucune valeur archéologique. Monsieur VANOVERBEKE précise que la volonté de Heidelberg était de déplacer ce tumulus et de le mettre en valeur avec un accès et un parking dignes de ce nom. Il met clairement en danger l'activité de l'entreprise. D'un point de vue scientifique, tout le travail a déjà été fait sur ce tumulus. Monsieur VINCENT signale n'avoir jamais été favorable pour la réalisation du merlon de terres le long de la Nationale d'autant qu'il y a moyen de faire du back-feeling même si cela coûte plus cher et qu'un budget de 500.000 € pour des plantations est prévu. Avec les Cinq Rocs, la Ville dispose d'un site similaire et ce merlon n'apportera pas de plus-value à la Commune à moins qu'on y mette des projets précis. Enfin, il faudra bientôt réfléchir à l'aménagement de la future carrière sous eau de 360 hectares en fin d'exploitation. Monsieur VANOVERBEKE précise que la non-utilisation

de la technique du back-feeling n'est absolument pas pour raison financière mais parce qu'il faut un espace suffisamment important en fond de carrière pour pouvoir le faire sinon on stérilise des réserves de gisement. Par ailleurs, ce merlon est réalisé de manière à avoir une parfaite intégration paysagère avec des pentes douces. Il ne s'agit pas d'un terril. Le Président ajoute que cet aménagement vise aussi à favoriser la biodiversité en partenariat avec le PNPE. Une piste cyclable est également prévue en périphérie du merlon.

Monsieur VIVIER précise que l'aménagement de ce merlon avait été présenté en CCATM et qu'il avait été très bien accueilli. Il rappelle qu'on parle peu des riverains qui sont pourtant très impacté par l'exploitation notamment lors des tirs. Y a-t-il des moyens pour protéger les habitations contre les dégâts causés par ces tirs ? Quant au tumulus, tout le monde autour de la table est d'accord pour son déplacement. Enfin, pour le futur, il faudra rapidement étudier l'exploitation touristique de ce vaste plan d'eau. Monsieur VANOVERBEKE précise que les tirs sont réalisés selon des normes très strictes avec des seuils à ne pas dépasser pour la vitesse particulière. Une information plus détaillée sur la manière de préparer et effectuer ces tirs pourrait être fournie à une autre occasion. Monsieur VIVIER estime que cela serait intéressant pour les riverains concernés. Monsieur VANOVERBEKE précise qu'il y a la vibration dans le sol qui pourrait générer des dommages aux bâtiments mais les normes sont respectées. Ce que les gens ressentent, c'est la surpression aérienne c'est-à-dire la détente des explosifs dans l'atmosphère et le déplacement d'un gros volume de roches. Cette surpression fait trembler les fenêtres et portes des maisons mais cela n'a aucun impact sur les fondations des habitations et donc, cela ne peut pas créer de dégâts aux immeubles. Le merlon sera composé de 2,6 millions de m³. S'il était fait comme un terril, on y mettrait facilement 4 millions de m³. Cette limitation de volume vise à la qualité paysagère de ce merlon. Par rapport au tumulus, le Président répète que tout le monde est d'accord pour dire que son déplacement a tout son sens. Espérons que cette vision sera partagée par la Région Wallonne. Monsieur DENIS précise que l'affectation au plan de secteur de la zone située à proximité du tumulus n'est pas exploitable en l'état. C'était l'objet du dossier déposé en 2007 et resté bloqué jusqu'à présent avec le tumulus. Aujourd'hui, la demande ne vise plus le déplacement de ce dernier afin de faire évoluer le dossier car la société est dans l'urgence d'obtenir cette modification du plan de secteur. Tant qu'elle n'est pas effective, la demande de permis pour l'exploitation proprement dite ne peut pas être introduite. Autour du futur plan d'eau, il ne restera plus beaucoup de terrains non valorisés et appartenant à Heidelberg. Le terril Grand Fontaine est désormais géré par le PNPE. Le reste est du domaine privé. Monsieur VIVIER précise que cela veut dire que la Ville va devoir envisager d'acheter des terrains le long de la ligne de chemin de fer et près du Trou Billemont pour pouvoir y construire des infrastructures touristiques. Monsieur VINCENT précise qu'une résolution prise par le Conseil Communal pourrait être envoyée au Gouvernement Wallon. En ce qui concerne les retombées de poussières, cela est quand même compliqué pour nombre de riverains. Est-ce que l'installation d'un car-wash accessible à certains moments de l'année ne pourrait pas être envisagé ? Le Président signale que des bons peuvent être obtenus auprès de la clinkèrerie. De son côté, Monsieur VANOVERBEKE signale que cela n'a jamais été envisagé. Monsieur VINCENT estime que cela serait un juste retour envers les citoyens qui subissent cette nuisance des poussières au quotidien. Monsieur VANOVERBEKE insiste sur le fait que son entreprise est très sensible au problème des poussières. Les bâtiments sont fermés, les produits arrosés sur bande, un arrosage automatique des pistes, les camions sont bâchés, ... Un camion de 50 m³ ne fait qu'arroser les pistes en carrière en permanence. Cela reste un problème surtout lorsque le vent est fort et mal situé. Lorsqu'en période de gel il est impossible d'arroser et que les conditions météo sont défavorables, l'usine est mise à l'arrêt. A la question de Monsieur MAHIEU, Monsieur VANOVERBEKE précise que l'eau pompée pour pouvoir exploiter la carrière est

valorisée par la Transhennuyère. Cela permet de réduire les pompages sur la nappe de Lille-Roubaix-Tourcoing dont la nappe captive du Tournaisis fait partie. Le cône de rabattement dû aux pompages de la carrière est très raide et n'affecte que très peu les environs de la carrière.

Le Président remercie à nouveau Monsieur VANOVERBEKE et rouvre la séance publique.

2. Finances communales

- a) Compte communal 2023, compte de résultat et bilan au 31/12/2023, assortis du rapport financier (voir annexe)

Compte ordinaire :

Résultat budgétaire : 1.162.924,12 €

Résultat comptable : 1.886.585,09 €

Compte extraordinaire :

Résultat budgétaire : 2.673.558,58 €

Résultat comptable : 6.194.118,18 €

Le Président précise que le compte ordinaire 2023 présente un boni budgétaire de 597.613,53 € à l'exercice propre. Le résultat global à l'ordinaire est de 1.162.924,12 €. Le compte extraordinaire 2023 présente un boni budgétaire global de 2.673.558,58 €.

Les différents fonds de réserve sont créditeurs. Le ratio de couverture des emprunts est de 1,18. Plus ce ratio est supérieur à 1, plus la commune peut emprunter à l'avenir sans être obligée d'augmenter ses produits ou de diminuer ses charges.

Le Président remercie le Directeur Financier ainsi que Céline, Carine, Christine et Valérie pour leur travail sur ce compte. Il suspend la séance et cède la parole à Monsieur CIAVARELLA, Directeur Financier.

Monsieur CIAVARELLA remercie son prédécesseur, Monsieur Dieudonné MAKUANGA ainsi que Carine, Céline Christine et Valérie pour leur travail durant cette année 2023. Les chiffres de population sont en baisse sur Antoing et la population scolaire y est relativement stable. L'exercice 2023 se clôture avec un boni à l'exercice propre de 597.613,53 € et le résultat global en baisse car des réserves et provisions ont été constituées. Si on exprime les chiffres en euros par habitant, on obtient des recettes pour un montant de 2.064,38 €/hab et des dépenses pour 1.985,94 €/hab. En ce qui concerne les taux de réalisation, on obtient 98,70 % en dépenses prévues à l'ordinaire et plus de 102 % des recettes attendues. En matière de dépenses ordinaires, c'est sans grande surprise les dépenses du personnel qui arrivent en tête avec 36 % des dépenses. Les dépenses de fonctionnement atteignent 19 %, celles de transfert 31 % et celles de dettes 14 %. Au niveau des recettes ordinaires, ce sont les recettes de transfert, c'est-à-dire provenant d'autres autorités, des citoyens et des entreprises qui sont les plus importantes avec 91 %, les recettes de prestations atteignent 7 % et les recettes de dettes un peu moins de 3 %. En ce qui concerne les dépenses de personnel, on voit que celles-ci ont fortement augmenté sur les deux dernières années mais cela s'explique par plusieurs facteurs : indexations, chèques-repas, second pilier de pension pour le personnel contractuel, augmentation des charges patronales pour les APE et évolutions barémiques. Le nombre d'emplois est de 106 ETP pour un coût net par ETP de 39.233 € en 2023 contre 34.581 € en 2022. Les

dépenses de fonctionnement ont également augmenté essentiellement au niveau des carburants et de l'énergie. Les dépenses énergétiques ont quasiment doublé par rapport à 2020. Les dépenses de transfert liées au CPAS sont en augmentation pour les mêmes raisons que le personnel communal et celles pour la zone de police ont également sérieusement augmenté en 2023. La dotation à la zone de secours est en baisse suite à l'intervention de la Province. On constate également une augmentation, sans surprise, des coûts relatifs aux déchets et les dotations aux fabriques d'église ont suivi la même tendance à la hausse. Les dépenses de dettes se sont légèrement tassées en 2023. L'encours à rembourser est de 13.813.823 € soit 1.813 €/hab. Les recettes de prestations sont en léger tassement. Au niveau des recettes de transfert, on épinglera les 3.158.000 € du fonds des communes et surtout l'augmentation très importante mais « one shot » de l'IPP qui passe d'un peu plus d'1,5 million d'€ à près de 2,4 millions d'€. Cela s'explique par une perception établie sur 14 mois au lieu de 12. Au niveau des taxes locales, elles atteignent un montant de 2.095.000 € dont 1.563.000 € auprès des industries. Au global, la fiscalité rapporte un peu plus de 6,7 millions d'€ à la commune. Les subsides pour le personnel atteignent 1.168.000 € et ce, en lien avec la réforme sur les points APE. Enfin, des subsides pour un peu plus de 2.639.000 €. En ce qui concerne les recettes fiscales, les centimes additionnels n'ont plus évolué depuis 2007-2008 et la fiscalité permet de couvrir 45 % de nos dépenses. Enfin, les recettes de dettes s'élèvent à 414.598 € et représentent 3 % de nos recettes. En matière d'investissements, ceux-ci ont concernés principalement les secteurs de la voirie, de l'enseignement et de la culture et sports. Ils ont été financés à hauteur de 35 % par fonds propres, 33 % par subsides et 32 % par emprunts. En fin d'année 2023, le fonds de réserve ordinaire s'élevait à 940.715,03 €, le fonds de réserve extraordinaire à 1.349.804,67 € et les provisions à 360.000 €. Au niveau de la trésorerie, à aucun moment celle-ci n'a été en difficulté au cours de l'année 2023. On notera que, pour la première fois depuis 2020, nous avons perçu des intérêts sur notre trésorerie. Enfin, les créances à recouvrer à la fin de l'exercice 2023 s'élevaient à 1.834.408,78 € dont plus d'un million de subsides.

Monsieur VINCENT signale que le personnel comprend 106 agents pour 85 ETP ce qui est pas mal pour une commune de notre taille. Son coût a augmenté de plus de 20 % en 4 ans suite à l'indexation, les évolutions barémiques, les chèques-repas et le second pilier de pension. De gros efforts ont été faits pour le personnel communal mais il faut faire attention aux finances. La dernière pierre d'achoppement concerne les nominations. Au niveau des dépenses courantes de l'administration, elles ne sont pas inquiétantes. On a plus de 50 bâtiments occupés par nos services communaux, bâtiments qu'il faut bien évidemment chauffer et assurer la maintenance. Au niveau des dépenses de transfert, elles sont relativement stables si ce n'est que la situation devient inquiétante pour le CPAS et que la sécurité coûte 1.340.000 € ce qui est beaucoup. L'aide au secteur culturel (foyer socioculturel, centre de lecture publique et maison de jeunes) atteint 440.000 €. Si on y ajoute les plaines de vacances et les activités extrascolaires, on atteint probablement les 600.000 €. L'aide au sport reste faible au regard des autres dépenses et les clubs de sport voient aussi leurs frais d'entretien et de fonctionnement augmenter qu'ils soient propriétaires ou locataires de bâtiments et/ou infrastructures. Il faudra augmenter ces aides à l'avenir. Au niveau tourisme et festivités, on 2 aides directes à savoir des subsides de 46.000 € pour l'office du tourisme, 15.000 € pour les festivités et 3 personnes mises à disposition. Quand on voit le développement touristique en cours avec la Marina, les abords du Grand Large, il va falloir prévoir des moyens supplémentaires dans les années à venir. La dette est relativement stable malgré les nombreux investissements effectués. Mais stable car on a de bonnes recettes. Si demain, celles-ci devaient diminuer, on devrait certainement revoir nos emprunts à la baisse. Avec 18 millions de recettes, c'est 25 % de plus en 4 ans, et 17 millions de dépenses, la situation est confortable. Au niveau des

impayés, beaucoup sont liés à des subsides. Mais de 2016 à fin 2022, on atteint près de 32.000 € d'impayés pour des loyers, plus de 8.000 € pour la taxe immondiées, près de 3.000 € pour des amendes administratives et de police, des impayés aussi pour des locations de matériel ou de salles communales. Cela est surprenant et gênant. Monsieur VINCENT estime que la priorité de location des salles communales doit rester aux antoiniens et qu'il n'est pas intéressant de les louer à des particuliers résidant dans les communes voisines (l'écart de 50 € n'est pas assez dissuasif) d'autant que cela crée quelques nuisances pour les riverains. Au niveau du budget participatif, seuls 3 projets ont été retenus c'est peu. Il faudrait peut-être promouvoir davantage ce budget ou en revoir les règles. Est-ce que limiter l'utilisation de ce budget sur des terrains communaux est opportun ? Réparti sur les années 2023 et 2024, un budget global de 12.000 € est consacré aux analyses de la qualité de l'air, c'est une bonne chose. En ce qui concerne les primes énergétiques, il reste 600 € sur les 7.000 € inscrits c'est dommage. On passe peut-être à côté de l'objectif d'aider les personnes qui n'ont pas nécessairement les moyens de faire des travaux d'isolation ou pouvant réduire leur empreinte écologique. Au niveau des taxes, seuls 9 concitoyens sont concernés par les parcelles et terrains non bâtis, cela semble peu. Idem pour les immeubles inoccupés, seuls 4 ont été taxés en 2023 alors que, rien que dans la Grand'Rue, il y a déjà une dizaine d'immeubles inoccupés.

Monsieur VIVIER remercie à notre nouveau Directeur Financier et notre Directeur Général pour la présentation de ce mardi et les réponses aux questions. Pas évident de faire les comptes de la ville et une MB en même temps. Pour en revenir sur les comptes, la situation est bonne à Antoing, pas de souci. L'héritage sera très facile à gérer d'ici fin octobre pour le nouveau Bourgmestre. Au lieu d'avoir une année sabbatique, à Antoing, c'est parti pour deux ! Les citoyens ne s'y retrouveront pas une fois de plus. Avec un boni de 597.613 € à l'exercice propre et une situation active de 1.162.924 € fin 2023, il y avait moyen d'investir un peu plus. Comme déjà dit par le passé, la manière de jouer avec la préparation du budget, des MB, amène régulièrement la majorité à un bon compte. On n'hésite pas à oublier ou sous-estimer des rentrées afin de faire le bon élève lors du compte. C'est un choix. Il est quand même alarmant de se rendre compte du nombre incroyable de non perçus, plus de 340.000 euros cette année. A première vue, cela va changer. Certaines raisons sont louables mais il y a un vrai manque de suivi dans ces dossiers. A l'ordinaire, les dépenses de personnel et de transfert sont en augmentation comme prévu depuis quelques années. Néanmoins, nous avons toujours un nombre de 106 ETP. Nous continuons à vous demander de forcer les nominations même si vous perdez des points APE. Il est quand même plus intéressant pour l'agent d'être nommé plutôt que d'avoir de subsides APE et des chèques-repas. Pour l'ordinaire toujours, on peut regretter quelques débordements ou quelques articles oubliés notamment les amendes administratives. Tout ce qui est mobylette, abandon de déchets sur la voie publique, dépôts sauvages, on ne voit pas grand-chose. Un agent avait pourtant été engagé pour s'occuper de cela. Pour les jumelages, on met beaucoup d'argent pour les organiser mais, comme récemment, lorsque nous sommes invités, personne ne s'y rend. Le week-end dernier, 3 chambres avaient été retenues pour le Collège Communal et personne ne s'y est rendu, c'est un manque total de respect. La bibliothèque n'avait pas d'argent pour l'achat des livres, les moyens budgétaires permettaient d'y pallier. Pour les locations, comme pour la crèche, priorité aux gens d'Antoing. En gros, pour l'ordinaire, nous sommes dans une bonne année électorale avec un bon bini pour le mois d'octobre. La taxe carrière, c'est 1,5 million d'€ qui tombent chaque année dans les caisses communales. C'est 10 % du budget. Que dire du déni sur le citoyen, avec ces fameuses rentrées financières. Logiquement, on devrait avoir une liste d'attente de citoyens désirant venir habiter à Antoing et il n'en est rien. Il y a manifestement un problème. On parle souvent des commerçants qui arrêtent

mais pas des commerçants restants. Même s'il y a un exode des commerçants sur Antoing, il faut tout faire pour conserver ceux qui sont encore là.

A l'extraordinaire, Monsieur VIVIER rappelle une phrase déjà citée par un ancien Ministre « *Quand on fait des projets à l'extraordinaire, s'ils sont bien ficelés, après 3 ans ils sont exécutés. Ou alors c'est un effet d'annonce, ou alors c'est un dossier mal ficelé* ». Les annonces, c'est bien mais les concrétisations et l'aboutissement des projets, ce serait mieux. Comme exemple concret, la piste BMX, si l'opposition ne commence pas un peu à remuer l'affaire, nous pourrions être prêts pour les JO de 2028, pour ceux de Paris, c'est fini... Depuis novembre, plus rien ne s'y fait. Idem pour la marina, on a perdu 2 ans pour l'ouverture mais cela commence à vivoter. Pour le parking de Péronnes, espérons que cela ira mieux. Pour les pistes cyclables et la sécurité, on dirait que l'opposition parle dans le vide, à quand une réaction ? En conclusion, sur le plan comptable, le Groupe GO s'abstiendra sur le compte tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, non pas pour la gestion mais pour le manque d'ambition et de vue sur l'avenir avec de tels moyens financiers.

Madame BOCQUET tient à féliciter les jeunes Bourgmestre et Directeur Financier ainsi que le Directeur Général. La critique est facile mais on ne parle pas de ce qui a bien été réalisé (crèche communale, conversion de l'ancienne maison communale de Bruyelle en espace pour médecins, le budget participatif, la Marina qui se termine, l'aide aux écoles, l'accueil extrascolaire, ...). Les taxes sont inchangées ce qui est une bonne chose.

Le Président précise, qu'au niveau sportif, la Ville a investi dans les infrastructures et met son personnel à disposition pour leur entretien. Depuis la fin de l'USA, la Ville prend également en charge les factures énergétiques. En ce qui concerne les aides financières pour des travaux, il ne faut pas oublier l'existence des aides régionales et du prêt à taux zéro. L'aide communale vient en complément. On peut toujours faire mieux mais 400 € cela reste appréciable. Au niveau des sites touristiques, la Ville met 3 agents à disposition de l'Office du Tourisme, un marché public est en cours pour le projet de centre d'interprétation du bassin carrier, les travaux de la marina arrivent à leur fin même si ceux-ci ont duré plus longtemps que prévu suite au Covid et à une procédure judiciaire relative à la fourniture de matériaux. La finition d'un projet en 3 ans reste la théorie mais parfois la réalité nous rattrape. Idem pour les travaux du BMX durant lesquels les conditions météorologiques ont été catastrophiques. En ce qui concerne les impayés, le Directeur Financier avait répondu durant la commission qu'il avait sollicité la collaboration d'une étude d'huissiers spécialisés. Dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages et abandons de déchets, les caméras ont bien été placées en divers endroits mais le problème est qu'elles sont facilement repérables et leur présence rapidement relayées sur les réseaux sociaux. Une réflexion est en cours pour pouvoir les camoufler davantage. Au niveau de l'agent communal concerné par cette problématique, il a fallu attendre que les formations soient organisées par la Région Wallonne et il va pouvoir enfin prêter serment pour terminer sa formation et exercer la fonction. Par ailleurs, la Loi SAC (Sanctions Administratives Communales) a été revue en décembre 2023 et des moyens complémentaires ont été alloués aux agents constatateurs notamment l'accès aux données du Registre National et de la D.I.V. qui était réservé aux agents sanctionneurs. En ce qui concerne les logements inoccupés, l'apport d'une A.I.S. avait été évoqué. En ce qui concerne la mobilité douce, la finition du Ravel vers la gare est un point positif et la fiche PCDR commune avec Brunehaut a été activée. Ce dossier va prendre du temps mais il est en route et dans la logique du PIMACI qui a fait de la gare d'Antoing, un lieu de centralité pour les deux communes. Dans le même domaine et pas plus tard que ce matin, des discussions ont eu lieu avec Brunehaut et le SPW pour sécuriser la traversée du Ravel à hauteur du cimetière des Anglais à Bruyelle. En ce qui concerne l'analyse de l'air, c'est une promesse qui avait été faite et une étude indépendante a été lancée. La sécurité a un coût

mais elle se fait pour le bien être de la population. Concernant la bibliothèque, Madame DELEPINE précise, qu'avec l'accord du Directeur Financier, celle-ci a bénéficié d'un reliquat de subsides d'un montant de 2.000 € pour l'achat de livres. Madame BOCAGE ajoute, qu'en matière d'aides aux commerçants, l'opération antochèques a été relancée pour les fêtes de mères et pères ainsi que pour les fêtes de fin d'année. Le président signale que la Grand'Rue dispose d'une belle diversité de commerces même s'il serait intéressant de pouvoir attirer un boulanger ou un boucher voire une quincaillerie. Monsieur VINCENT confirme l'intérêt de trouver un boulanger et/ou un boucher mais estime également qu'il faut faire plus ou autrement pour les commerces existants. Il faudrait prendre le temps d'en débattre un jour mais le sujet n'est pas simple. Monsieur VIVIER précise que sa volonté est d'aider les commerces existants. Concernant le BMX, il estime que des travaux extérieurs auraient pu être réalisés même en temps de pluie (clôtures, portails,...). Au niveau sportif, il faut noter que Brunehaut, avec un budget de 20 à 30 % en moins en recettes, obtient 3 étoiles en tant que commune sportive alors qu'Antoing n'en a qu'une. Soit que le dossier à remplir chaque année est mal rempli soit qu'il y a un problème. Avec le stade d'Antoing, le BMX et le centre Adeps qui se rénove, on devrait avoir une reconnaissance supérieure. Le Président précise que Brunehaut dispose de 2 halls sportifs et a été reconnue comme centre sportif local. Les travaux pour le BMX et le centre Adeps sont toujours en cours. Lorsqu'ils seront terminés, le dossier pourra être adapté et nous aurons certainement une meilleure note. Madame BOCQUET signale qu'il ne faut pas négliger les commerces qui ont fermé suite à l'accès à la pension de leur tenancier ou un arrêt pour une raison quelconque. Ils ont parfois conservé leur bien immobilier et en ont fait autre chose.

Par 11 voix pour (Groupe PS et Madame BOCQUET) et 5 abstentions (Groupes GO et UCA), le Conseil approuve le compte 2023 tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Politique responsable : G. DUDANT

Agents traitant : S. CIAVARELLA/C. LIEGEOIS/V. TITELION/C. DUDANT

b) Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1/2024 (voir annexe).

Modification budgétaire ordinaire :

Résultat exercice propre : 273,31€

Résultat général : 874.402,31 €

Modification budgétaire extraordinaire :

Résultat exercice propre : - 1.474.857,99 €

Résultat général : 3.257.028,78 €

Le Président précise que la MB1-2024 est en boni à l'exercice propre de 273,71 €. Grâce au boni de 1.162.924,12 € du compte 2023 et de nouvelles recettes prévues à notre MB1-2024, nous avons pu transférer 400.000,00 € dans le fonds de réserve ordinaire. Cette modification budgétaire reprend aux exercices antérieurs des ajustements de crédits pour diverses factures arrivées début 2023. A l'exercice propre, nous avons principalement ajusté les crédits nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Après cette modification budgétaire, le fonds de réserve ordinaire s'élève à 1.240.715,03 €.

Monsieur VINCENT précise qu'il s'agit d'un toilettage qui est toujours indispensable même si certains chiffres auraient pu être mieux évalués ou tout simplement intégrés dès la confection du budget 2024. Il note un montant de 6.000 € pour le développement d'une application mobile, 28.000 € pour l'achat d'arbres dans le cadre d'un plan pluriannuel. A

ce sujet, Monsieur VINCENT propose d'avoir des conventions avec les Voies Navigables et le SPW afin d'avoir davantage d'espaces verts dans la commune notamment dans les grands axes et autour du Grand Large. Le parc de la Kennelée pourrait devenir un superbe arboretum. Il faudrait planter des annuelles le long de nos voiries communales. Les bacs, en plus d'être affreux, demandent un travail considérable à notre service espaces verts. Il faut revoir la manière d'embellir la ville. A l'extraordinaire, Monsieur VINCENT se dit agréablement surpris que l'on ait prévu l'acquisition de l'ancienne banque Fortis. On a vendu beaucoup par le passé, il faut réinvestir. Ce bâtiment Fortis est intéressant tant pour le commerce que pour le logement puisqu'il comporte 3 appartements. Des crédits sont également prévus pour menuiseries de l'ancien hôtel de ville, il était plus que temps. 10.000 € pour des bancs, c'est très bien car il manque d'endroits conviviaux dans la commune. Un investissement est également prévu pour le centre d'interprétation du bassin carrier, ce dossier avance c'est parfait. Monsieur SOENENS signale que deux termes le dérangent particulièrement à savoir autres et divers. Le Directeur <Financier a pu donner des détails mais en dehors Monsieur SOENENS n'aime pas non plus de lettres à savoir MB. Parce qu'il estime qu'un budget doit être fait dans la réalité des choses avec toutes les recettes et les dépenses qui étaient prévues. Une chose aberrante est le placement de 2 millions d'€ fait auprès de la CBC et pour lequel on n'avait prévu que 850 € d'intérêts créditeurs. Mardi, il a été répondu que ce budget 2024 avait été concocté bien avant que les taux d'intérêt ne remontent. Ce n'est pas le cas puisqu'il a été voté en fin d'année et que les bons d'état émis en septembre 2023 rapportaient 3,3 %. Du coup, ces 850 € sont devenus, comme par magie, 55.000 €. Chaque année c'est le même message, les MB sont là pour adapter le budget. Du coup, vive la MB pour voir l'augmentation de la dotation envers le CPAS. A propos des aires de jeux, Monsieur VIVIER fait part de son mécontentement. Partout sur les réseaux sociaux, on voit que les gens réclament une aire de jeu par village. Il a été constaté que les aires de jeux d'Antoing et Maubray n'étaient plus conformes aux normes CE. Du coup, on prévoit 60000 € pour une dizaine de nouveaux jeux dans ces 2 aires de jeux. C'est louable mais pour la prochaine MB ou le budget 2025, il faudrait penser aux autres villages pour que chaque enfant puisse jouer dans son village. 60.000 € c'est bien mais on aurait pu faire mieux. Des appareils sportifs en dur style appareils de musculation douce pourraient être installés sur de petites zones comme cela se fait en Espagne. Cela permettrait aux gens de bouger et de faire un peu de sport. Une réunion constructive avec le SPW pourrait permettre d'aménager les terrains qu'ils possèdent notamment autour du Grand Large. Pour le Scaldis, des crédits sont à nouveau prévus, très bien, on attend enfin des agissements ! Très bonne initiative également pour le tennis mais toujours rien pour une piscine. Un autre point positif : le skate-park. Des réunions ont eu lieu avec les riverains sur les problèmes de bruit. C'est très bien et il faut continuer dans ce sens-là. Le Président précise qu'il était difficile de prévoir les taux d'intérêt quand on voit la situation dans laquelle on était en septembre 2022. Il préfère la prudence. Par rapport à l'application mobile, il y avait aussi une demande des commerçants dans le cadre du PCDR. Elle est en train d'être peaufinée pour être pleinement opérationnelle dès sa mise en ligne. Pour les plantations, il y a effectivement des tables rondes pour s'accorder sur la meilleure des manières de les faire. Par rapport à Fortis, il n'y a actuellement aucun accord et notre première offre a été accueillie froidement mais le Collège va continuer à investir pour le commerce. Pour le skate-park, des réunions avec les riverains ont effectivement eu lieu et ces derniers envisagent même de faire appel au budget participatif pour faire un projet avec les jeunes. D'une situation conflictuelle au départ, on arrive à une collaboration entre les parties, on ne peut que s'en réjouir. Au niveau des aires de jeux, il faut en effet trouver des terrains dans les villages et ce n'est pas si simple. A Calonne, une aire a été créée près de l'ancien ONE dans le cadre d'un budget participatif. Il en existe une aussi à la Crinquaine. Fontenoy n'en a effectivement pas pour le moment si ce n'est 2 petits jeux à ressort près de l'église mais

c'est peu évidemment. Le budget prévu en MB nous permet de répondre à l'urgence afin que des aires de jeux dignes de ce nom soient disponibles pour cet été. Mais ce n'est qu'un premier jet. Il faut aussi savoir, qu'outre les jeux, les aires de réception doivent aussi être adaptées à la législation ce qui engendre des frais supplémentaires. Pour des dispositifs sportifs autour du Grand Large, pourquoi pas. Madame MORY ajoute 20 bancs en PMC recyclé ont été commandés. Ils sont sans dossier pour minimiser les effets de rassemblement. Certains endroits restent à définir et les idées sont les bienvenues.

Par 11 voix pour (Groupe PS et Madame BOCQUET) et 5 abstentions (Groupes GO et UCA), le Conseil approuve le MB 01/2024 tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Politique responsable : G. DUDANT

Agents traitant : C. LIEGEOIS/V. TITELION/C. DUDANT

3. Marché public

Marché public d'achat d'un véhicule pour la propreté publique.

Le Conseil communal est invité à marquer accord sur les conditions, le cahier spécial des charges, et la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation de marché.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Imposition communale

Règlement-taxe sur la demande de changement de nom

Il est proposé au Conseil communal de voter le présent règlement-taxe sur la demande de changement de nom.

La loi du 7 janvier 2024 modifiant l'ancien Code Civil prévoit la possibilité pour toute personne majeure ou mineure émancipée de changer de nom, une seule fois, pour le nom de son père, ou celui de sa mère, ou de leurs deux noms. Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

Avant cette loi, le changement de nom était une compétence exclusivement fédérale. Cette loi délègue aux communes la compétence du changement de nom uniquement dans le cas où la personne souhaite porter le nom de l'un ou de ses deux parents.

Les autres motifs de demandes de changement de nom (donc autre que pour porter le nom de ses parents) restent de la compétence du Fédéral.

Il est proposé de voter le même montant que pour le changement de prénom : 300 €.

Monsieur VINCENT estime que le montant proposé est trop important pour des gens qui voudraient simplement régulariser une situation comme, par exemple, des enfants non reconnus par le père voire la mère et qui voudraient rectifier la chose. A la demande de Monsieur VINCENT, Madame DELEPINE précise que le montant a été aligné sur base des recommandations de la tutelle et pour éviter les abus. Monsieur VINCENT signale avoir vu

que ce montant avait été imaginé pour freiner les demandes ce qui est étonnant pour la fixation d'une taxe par un service public. S'il y a beaucoup de demandes, même en période d'élections, le personnel assumera. Il ajoute que payer 300 € pour rectifier une erreur du passé ou simplement permettre à quelqu'un de porter le nom de ses deux parents, c'est beaucoup. Monsieur VINCENT précise qu'il le fera parce qu'il peut se le permettre mais certaines personnes risquent de ne pas faire la démarche pour des raisons financières. Un montant de 150 € serait plus approprié.

Par 11 voix pour (Groupe PS et Madame BOCQUET), 1 contre (Groupe UCA) et 4 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Cultes

Fabrique d'Église d'Antoing – compte 2023

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le compte 2023 présenté par la Fabrique d'Église d'Antoing, avec boni de 2.260,63 €. Il y a eu quelques dépassements de certains articles des chapitres 1 et 2 mais une modification budgétaire de 604,70 €, concernant ces dépenses relatives à des exercices antérieurs, sera déposée prochainement.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

6. Intercommunales

a) Intercommunale IPALLE – Assemblée générale du 20 juin 2024

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de développement durable 2023.
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2023 de la SCRL IPALLE :
 - 2.1 Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 2.2 Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 2.3 Rapport du Commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 2.4 Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Prise d'acte des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023 de SCRL IPALLE :
 - 3.1 Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 3.2 Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 3.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 3.4 Prise d'acte des comptes annuels consolidés et de l'affectation du Résultat
4. Décharge aux administrateurs.
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises).

6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD).
7. Documents exigés par le CDLR.
8. Partenariat pour la gestion des biodéchets : création de la société Val'Bio.

b) Intercommunale IDETA – Assemblée générale du 27 juin 2024

Monsieur VIVIER signale que le Groupe GO souhaite une intervention du Bourgmestre lors de la séance plénière pour, à nouveau, insister sur l'acquisition du site de Saint-Druon. Le Président précise avoir rencontré une personne d'Infrabel ce jour et n'a pas hésité à insister sur ce problème. Il rappelle qu'il est toujours possible, en l'absence d'accord, d'exiger ce qui était indiqué dans le permis initial accordé à savoir la remise en son pristin état du site.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

- Démission / désignation d'administrateur ;
- Rapport d'activités 2023 ;
- Comptes annuels au 31/12/2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du Commissaire-Réviseur ;
- Décharge au Commissaire-Réviseur ;
- Décharge aux Administrateurs ;
- Rapport de Rémunération ;
- Rapport du Comité de Rémunération ;
- Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5
- Divers.

c) ORES Assets – Assemblée générale du 13 juin 2024

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

- Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération ;
- Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 :
 - Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
 - Présentation du rapport du réviseur ;
 - Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat ;
- Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023 ;
- Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;
- Nominations statutaires ;
- Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024. A l'unanimité, ce point est reporté.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Questions orales

Monsieur VINCENT expose sa question : « *Notre commune a vu récemment d'importants projets immobiliers voir le jour (quai Gransart / Pêcherie). D'autres projets sont actuellement à l'étude : Marlière / Boulevard de l'Eglise / Calonne.*

*Quelles sont à ce jour les zones constructibles en ville ?
A-t-on un cadastre des terrains à bâtir de nos villages ? »*

Madame DEBILDE précise que l'entière du centre d'Antoing est en zone constructible sauf le parc du château et la plaine de jeux du Stade. Le Président ajoute que ces données sont disponibles sur le site wallonmap. Madame DEBILDE signale qu'un cadastre des terrains à bâtir dans les villages est bien existant mais reprend les coordonnées des propriétaires ce qui impose le respect du RGPD. Monsieur VINCENT estime que les projets menés à bien jusqu'ici sont des balafres sans nécessairement s'en rendre compte au départ. Ainsi, le projet au quai Gransart avait été revu à la baisse en hauteur mais cela semblait acceptable. Il rappelle que c'est le Collège ou le Fonctionnaire Délégué qui sont compétents mais les conseillers communaux ne sont pas informés des projets déposés. Le projet de la Pêcherie, qui n'avait pas fait de vague à l'époque, est quand même un projet monstrueux à l'entrée de la Ville. Un projet est en cours au Boulevard de l'Eglise et, heureusement, on parle qu'il serait revu à la baisse. Monsieur VINCENT estime que la course à vouloir créer du logement, et donc avoir une nouvelle population, ne doit pas permettre de faire n'importe quoi. Les projets déposés ces derniers temps sont démesurés. Le dernier gros projet pour lequel la commune est partie prenante, est le projet de la Marlière. Attirer de nouveaux habitants est une bonne chose mais pas au détriment des habitants présents sur le territoire communal. Le Président précise que la CCATM, composée en grande partie de citoyens, est quand même assez vigilante et n'hésite pas à freiner certaines ambitions. Monsieur VINCENT estime que le projet de Calonne est la création d'un village dans le village. Le Président signale que ce projet vise la création d'un éco-quartier avec une vision vers la mixité sociale et l'intégration de personnes handicapées. Le projet peut faire peur mais la réflexion dans lequel il est amené est aboutie et prévoit même la création d'une plaine de jeux.

Monsieur VIVIER expose sa question : « *Comme chaque année à cette époque, les agriculteurs terminent leurs plantations (pommes de terre, betteraves, ...). Comme chaque année aussi, les périodes de pluies plus intenses ou d'orages sont régulièrement envisagées par les services météo. Les zones à risques changent régulièrement selon le type de plantation, le fait que le fermier plante parallèlement ou perpendiculairement à la voirie.*

Avez-vous fait le tour des zones à risques ? Avez-vous eu un contact avec les agriculteurs sur ce point ?

Avez-vous fait un cadastre des dangers potentiels selon la répartition des cultures ?

Des moyens sont-ils prévus en cas de fortes pluies ?

Avez-vous contacté les agriculteurs ?

Ou en sommes-nous sur les grands projets de bassins d'orage, de fascine, de création de fossé et de discussion avec les agriculteurs et les riverains afin d'éviter les problèmes du passé ? »

Madame DEBILDE précise que les services techniques s'occupent de contrôler les bassins d'orage et les grilles de champs. De même après les événements de fortes pluies. Les fossés sont également curés chaque année, comme les avaloirs. Nous avons répertorié les zones connues sur cette problématique : chemin des Anglais, rue Emile Royer et Place Stalingrad à Calonne, Rue du Marais à Maubray, Rue du Rosoir à Péronnes, entrée du Village à Bruyelle et Quartier rue de l'Escaut à Péronnes. Ce n'est pas le type de culture qui influence le plus

cette problématique mais la topographie des terres. Lors d'avertissement de l'IRM, les services techniques sont en état d'alerte pour envoyer des équipes sur le terrain si nécessaire (appel police). De manière générale, quand l'IRM émet une alerte météo le numéro d'appel 1722 est activé par la Région pour les interventions non urgentes. Nos services techniques sont régulièrement sollicités par les agriculteurs notamment pour l'entretien des fossés et têtes de pont. Ils ont tous été contactés pour les pertes de récolte au niveau des pommes de terre et les constats ont été effectués avec la Région Wallonne. Notre commune a introduit deux dossiers de demande de subsides dans le but de réaliser des aménagements pour le quartier de la rue du Marais à Maubray (bassin d'orage) et la rue du Rosoir (fossé à redents) à Péronnes. Dans le cadre des opérations de l'Aménagement foncier rural « Rumes Brunehaut », des aménagements sont prévus pour lutter contre les coulées de boues à l'entrée du Village de Bruyelle. Notre commune est également en pourparlers avec Holcim Belgique, propriétaire des terres agricoles au Chemin des Anglais à Calonne, pour la réalisation d'aménagements. Les agriculteurs sont également sensibilisés pour planter parallèlement et non perpendiculairement aux voiries pour éviter les coulées de boues. Monsieur VIVIER demande que ces projets d'aménagement aboutissent enfin car cela fait plusieurs années qu'on en parle. Il faut penser aussi aux riverains qui sont impactés par ces coulées de boues. Le Président précise que, même si techniquement le projet n'est pas à mettre en œuvre tout de suite, Holcim s'est engagé à mettre en œuvre les travaux de réalisation du bassin d'orage à l'arrière du Chemin des Anglais à Calonne avant l'ouverture de la carrière.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT